



## **SUPAP-FSU / CFDT / CGT :** **ENSEMBLE POUR DE NOUVELLES VICTOIRES !**

Après les succès d'ampleur engrangés grâce aux mobilisations massives de la saison 2023-2024 à l'appel de l'intersyndicale DASCO (700 recrutements d'AAAS titulaires d'ici 2026, 250 contrats d'AAAS pour cette rentrée, 80 postes en catégorie A CAPSA, 80 postes en catégorie B AAP, prime écoles complexes pour 335 REV, prime pour les personnels d'action éducative, augmentation de la prime REV S, augmentation de la prime TAP des ASEM, 70 postes d'AAAS brigades en CASPE, 30 formations diplômantes BPJEPS-DEJEPS, augmentation des indices des contractuel.les et de certains taux de vacation, paiement d'heures de réunions pour les vacataires et les ASEM...), **ne nous arrêtons pas là !**

**EXIGEONS UNE JUSTE VALORISATION DE NOS METIERS ET DES  
CONDITIONS DE TRAVAIL DECENTES !**

**POUR CELA IL VA FALLOIR NOUS MOBILISER !  
C'EST PAR LA GREVE QUE NOUS GAGNERONS !**

Nos syndicats **SUPAP-FSU / CFDT / CGT**, largement majoritaires à la DASCO, vous proposent :

**GREVE MASSIVE JEUDI 5 SEPTEMBRE DE 11H25 A 12H25**

**ASSEMBLEE GENERALE LUNDI 9 SEPTEMBRE A 14H**  
**BOURSE DU TRAVAIL, SALLE CROIZAT, 3 RUE DU CHATEAU D'EAU, METRO REPUBLIQUE**  
**POUR DECIDER ENSEMBLE DE LA LUTTE ET GAGNER SUR :**

- **L'augmentation de l'IFSE pour tous.tes** (350 AAP et 1 600 AAAS n'ont rien eu !)
- La **catégorie A** (CAPSA) de terrain pour les REV
- La **catégorie B** (AAP) pour les **animateurs-trices lecture** sur 3 ans

**Exigeons également un calendrier de négociations avec la Ville sur toutes les autres revendications :** titularisation/contractualisation des vacataires sur postes permanents, accès à la catégorie A des adjoint.es éducatives d'action Co, accès à la catégorie B de tous.tes les AAAS et ASEM, extension de la prime établissements complexes pour les REV et l'Action Co, prime REP/REP+ pour tous.tes les collègues concerné.es, formations diplômantes supplémentaires, postes supplémentaires pour les brigades de remplacement des CASPE et pour l'accueil des enfants à besoins particuliers, limitation des regroupements d'accueils de loisirs en semaines extrascolaires, l'appellation Directeur Périscolaire pour les REV, etc...